

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2017 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Myriam TOLLINI/SUTTER, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Mesdames et Messieurs **Fabienne BAMOND** à Benoit GOEPFERT, **Jean KLEIBER** à Benoit WOLF, **Véronique GEHIN** à Bertrand MARCONNET, **Christine BERNARD** à Jean WEISENHORN, **Anne-Catherine SCHOENIG** à Pierre GANSER, **Carine TSCHIEMBER** à Pierre Paul KIENTZ.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public, à la presse représentée par Madame Caroline ANFOSI et aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017
- 3) Finances :
 - Approbation des comptes administratifs 2016
 - Affectation du résultat
- 4) Chaufferie bois : fixation du tarif 2016
- 5) Carrefour RD 432/RD 181 – opération de visibilité – convention avec le département
- 6) Déploiement de la fibre optique : convention de servitude pour l'implantation d'un sous répartiteur optique
- 7) Divers

---oOo---

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
12 DECEMBRE 2016**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2016 est soumis pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
9 JANVIER 2017**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 janvier 2017 est soumis pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

3. FINANCES

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur (le maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires réalisées, en rapprochant les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Les comptes administratifs des différents budgets : budget principal, budget annexe commerces et budget annexe chaufferie bois, sont soumis pour approbation au vote du conseil.

Le maire n'assiste pas au vote des comptes administratifs.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal se solde par un déficit global de 252 446.24 €

En fonctionnement, un excédent reporté de 2015 de	2 366.55 €
+ un excédent sur l'exercice 2016 de	135 549.29 €
Soit un excédent total de	137 915.84 €

En investissement
 Déficit 2015 reporté de 465 210.51 €
 Excédent sur l'exercice 2016 de 74 848.43 €
 Soit déficit 390 362.08 €

Délibération : Budget principal - approbation du compte administratif 2016

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 4^e adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal

Le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 20
Contre 0
Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	465 210.51			2 366.55	462 843.96	
Opérations de l'exercice		74 848.43		135 549.29		210 397.72
Résultats définitifs	390 362.08			137 915.84	252 446.24	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Arrivée de Madame Renée SIMON

BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le budget annexe commerce se solde par un excédent global de 64 783.63 €

Dont 20 390.57 € en fonctionnement

Et 44 393.06 € en investissement

Délibération : Budget Annexe commerce - approbation du compte administratif 2016

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 4^e adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal

Le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 20

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	1 463.74			1 688.23		224.49
Opérations de l'exercice		45 856.80		18 702.34		64 559.14
Résultats définitifs		44 393.06		20 390.57		64 783.63

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget annexe chaufferie bois est déficitaire de 25 400.62 €.

La facturation faite en 2016 a dû être annulée suite au dysfonctionnement et aux contestations des usagers (les gendarmes). Il s'avère que le montage a été mal fait (pompe inversée, etc...) et que l'installation n'était pas conforme aux plans. L'entreprise chargée des travaux a remis le dossier des ouvrages exécutés en gardant les plans initiaux et en apposant son cachet.

Les gendarmes possèdent aussi le chauffage individuel au gaz. Le bureau d'études WEST a été chargé de nous fournir une étude comparative des deux chauffages pour inciter les gendarmes à utiliser notre service. Une nouvelle entreprise de maintenance a aussi été nommée et des travaux ont été effectués. Le système de chauffage n'est vraiment opérationnel que depuis peu.

Il a été décidé de demander rétroactivement deux années de frais de chauffage à la communauté de communes.

Délibération : Budget Annexe chaufferie bois - approbation du compte administratif 2016

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 4^e adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal

Le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 20

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés			7 290.15		7 290.15	
Opérations de l'exercice			18 110.47		18 110.47	
Résultats définitifs			25 400.62		25 400.62	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Arrivée de Madame Emilie ERISMANN

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

BUDGET PRINCIPAL

L'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à **137 915.84 €**. Cet excédent permet de financer une partie du déficit d'investissement qui s'élève à 390 362.08 €. La commission des finances a proposé d'affecter la totalité soit 137 915.84 € au compte 1068 « affectation en réserves en investissement » du budget 2017

Délibération : Budget principal Affectation du résultat de l'exercice 2016

VU le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, qui s'élève à 137 915.84 €

SUR proposition de la Commission des Finances,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
POUR **21**
CONTRE **0**
ABSTENTION **0**

DECIDE d'affecter la somme de 137 915.84 € au compte 1068 « Affectation en réserves en investissement » au budget principal 2017.

BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le budget annexe commerce se solde par un excédent global de 64 783.63 € dont 20 390.57 € en fonctionnement et 44 393.06 € en investissement.

Délibération : Budget annexe commerce
Affectation du résultat de l'exercice 2016

VU le montant de l'excédent global de 64 783.63 € dont 20 390.57 € en section de fonctionnement et 44 393.06 € en section d'investissement.

SUR proposition de la Commission des Finances,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DECIDE d'affecter

- la somme de 20 390.57 € au compte R002 en fonctionnement
 - la somme de 44 393.06 € au compte R001 en investissement
- du budget annexe commerce 2017.

---oOo---

4. CHAUFFERIE BOIS – FIXATION DU TARIF 2016

L'état récapitulatif des consommations et des coûts de la chaufferie bois pour l'année 2016 s'élève à 21 098.36 € ttc pour 276 063 kilowattheures.

Le prix de revient global est de 0.0764 € le kWh pour 2016 (0.0779 pour 2015)

Délibération : CHAUFFERIE BOIS
Fixation du prix du kilowattheure bois pour 2016

Vu le décompte final des consommations 2016

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Fixe à 0.0764 € le prix du kWh pour la saison de chauffe 2016

Rappelle que le prix de l'abonnement annuel (septembre à mai inclus) est fixé à 75 €

---oOo---

**5. CARREFOUR RD 432/RD 18 I – OPERATION DE VISIBILITE –
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

La régularisation du dossier concernant l'achat et la démolition d'un immeuble dans le but d'améliorer la visibilité au carrefour rue de Spechbach/route de Mulhouse est en cours. Au vu de l'emprise à incorporer au domaine public et de l'emprise destinée à assurer la visibilité, le département a estimé sa participation à 36 274 €.

Il faut formaliser ce partenariat entre la commune et le département par une convention qui sera soumise à la commission permanente départementale le 10 mars prochain.

Le conseil doit autoriser le maire à signer la convention

**Délibération : CARREFOUR RD 432/RD 18 I – VISIBILITE
Convention avec le département**

VU le code général des collectivités territoriales

Vu la décision de la commune et du département d'acquiescer et de démolir l'immeuble sis 1 rue de Spechbach, à l'angle de la RD 432, route de Mulhouse et de la RD 18 I, rue de Spechbach

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

DONNE son accord pour la passation d'une convention de partenariat avec le Département dans le cadre de l'achat et la démolition d'un immeuble dans le but d'améliorer la visibilité

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir

---oOo---

6. DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR OPTIQUE

ROSACE a présenté le projet de déploiement de la fibre optique. Illfurth fait partie de la première tranche de travaux.

Les travaux devraient démarrer en avril 2017 pour se terminer en avril 2018. La part publique est de 175 € HT par prise chez le particulier. 1200 foyers sont concernés à Illfurth. Les frais seront pris en charge par la collectivité publique commune ou communauté de communes. Le particulier n'a pas de frais, il ne devra choisir que son opérateur.

L'implantation de sous répartiteurs optiques (SRO) a été définie le 14 décembre dernier. L'un sera implanté près de la salle polyvalente, à côté du calvaire. Le second se trouvera sur le domaine communal, rue saint Brice, section 10, parcelle 504. Le coffret sera de couleur verte.

Une convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de ROSACE pour l'implantation d'un SRO sera établie. Cette convention définit les droits et obligations de ROSACE et du propriétaire, la commune. Elle est conclue à titre gratuit.

Le conseil doit autoriser le maire à signer la convention.

OBJET : RESEAU DE FIBRE OPTIQUE

Convention pour l'implantation d'un sous répartiteur optique

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le déploiement du réseau très haut débit en Alsace

Vu la demande de ROSACE pour l'implantation d'un sous répartiteur optique sur la parcelle communale cadastrée section 10, n° 504

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

DONNE son accord pour la passation d'une convention de servitude sur le domaine public communal au profit de ROSACE pour l'implantation d'un répartiteur optique sur la parcelle cadastrée section 10, n° 504.

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir.

---oOo---

7. *DIVERS*

Motion de soutien, prise par le conseil municipal d'Illfurth, moins une abstention (Pierre LEHE), pour le centre d'information et d'orientation (CIO) d'Altkirch

C'est avec stupéfaction que nous avons appris, le projet de fermeture et de réorganisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du Haut-Rhin, et tout particulièrement l'éventuelle fermeture du Centre d'Altkirch. Particulièrement attachés à ce service public présent dans notre Sundgau, nous souhaiterions le réexamen de sa pérennité dans la Région.

Cette structure géographique bien située au cœur du Sundgau reste idéalement placée pour les usagers car elle est le point de convergence géographique. Fermer le Centre d'Altkirch obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou Saint-Louis. N'oublions pas que la mobilité est directement liée à la géographie pour les familles résidant en milieu rural : certaines parcourent déjà près de 30 kms pour être reçues au CIO d'Altkirch !

Rappelons également que, de par son implantation, le CIO d'Altkirch prend en charge 4.813 élèves originaires de 6 collèges et d'un lycée public polyvalent (auxquels s'ajoutent les 394 élèves d'un lycée privé) : c'est dire la mission d'envergure qui lui est confiée !

Le public accueilli par les Conseillers d'Orientation Psychologues n'est pas seulement un public en quête d'orientation. En effet, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fournit un travail méconnu auprès des jeunes et de leurs familles. Nous sommes persuadés que la proximité de ce lieu de consultation reste un atout majeur de la lutte contre le décrochage scolaire.

D'autre part, les adultes en projet de réorientation professionnelle s'adressent également à ce partenaire de choix situé près de chez eux.

Persuadés que le CIO reste un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de nos collèges et lycées, et qu'il reste un partenaire fondamental dans la réussite de nos enfants puisqu'il interagit avec tous les partenaires éducatifs au service de l'enfant et de son éducation, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter le départ du CIO d'Altkirch. Cette situation accentuerait le sentiment de « laisser pour compte » de toute une jeunesse désireuse de progresser, à la recherche de son avenir.

Réunion publique de mercredi 8 février 2017

Une vingtaine de personnes y ont participé. La réunion était constructive et les orientations fiscales ont été annoncées.

Réunion publique de vendredi 10 février 2017

Soixante personnes ont assisté à la réunion concernant la participation citoyenne. Elles ont adhéré aux mesures de bon sens à prendre formulées par la gendarmerie. Les volontaires au dispositif se déclareront en mairie et suivront une formation. Le tout sera validé par une convention.

Pierre LEHE demande quel est le devenir du panneau d'affichage promis par le Crédit Agricole. A ce jour, pas de nouvelles, son installation dépend de la fréquentation de la banque et de la réglementation qui a changé en 2015. La banque est à relancer.

Intercommunalité

La communauté de communes Sundgau a été installée le 23 janvier dernier. 89 membres y siègent. Lors de la dernière séance, un conseiller a fait une intervention concernant la piscine et a remis en cause le bassin extérieur. Le principe a été acté il y a deux ans et les marchés ont été attribués. A présent, pour avancer, les délégués doivent penser « nouveau territoire » et non plus ancienne communauté de communes. On ne peut pas tout remettre en cause, il faut porter tous les projets.

Pierre LEHE signale que les douches à la piscine sont froides.

Myriam TOLLINI signale que des arbres ont été marqués en lisière de forêt. Ces arbres seront abattus ou élagués selon le cas.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 21h50.